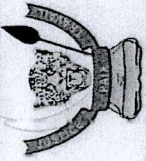


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 102/2023

A LA SOCIETE PANAFRIQUE MOTORS Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 002/2023, conclu avec le Ministère des Mines, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux cent quatre-vingt-six mille huit cent dix, trente-quatre centimes (USD 286 810,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains deux mille sept, soixante-sept centimes (USD 2 007,67).

Fait à Kinshasa, le 21/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

